



N° 25/2022

AUX ASSOCIATIONS MEMBRES DE L'UEFA

À l'attention
du Président ou de la Présidente
et du Secrétaire général ou de la Secrétaire générale

Votre référence	Votre communication du	Notre référence NCLS/aza	Date 10 mai 2022
-----------------	------------------------	-----------------------------	---------------------

Standard de qualité pour l'octroi de licence aux clubs (édition 2022)

Madame, Monsieur,

Le Comité exécutif de l'UEFA a approuvé l'édition 2022 du *Standard de qualité pour l'octroi de licence aux clubs (édition 2022)* lors de sa séance du 10 mai, à Vienne.

Ce document entre en vigueur le 1^{er} juin et remplace la version 2012.

Ces nouvelles règles sont le résultat d'une révision complète de l'édition précédente et d'un processus de consultation qui tiennent compte tenu de l'expérience acquise jusqu'à présent, de l'évolution de la réglementation sur l'octroi de licence aux clubs et la surveillance des clubs ainsi que des changements intervenus dans le paysage footballistique.

Le *Standard de qualité pour l'octroi de licence aux clubs* de l'UEFA définit les exigences minimales que les bailleurs de licence doivent remplir afin de gérer la procédure d'octroi de licence aux clubs et de s'acquitter de leurs responsabilités et de leurs obligations dans le cadre de la procédure de surveillance des clubs. Il vise à garantir le fonctionnement correct et efficace des procédures d'octroi de licence aux clubs et de surveillance des clubs, qui reposent sur les principes d'uniformité et d'égalité de traitement, et à soutenir encore davantage une meilleure gouvernance et une meilleure gestion de la qualité au sein des associations membres de l'UEFA.

Avec le règlement sur l'octroi de licence aux clubs, le nouveau *Standard de qualité pour l'octroi de licence aux clubs (édition 2022)* garantit l'indépendance et accroît la transparence des processus de décision, et formalise notamment les procédures de contrôle interne et d'évaluation des risques. L'accent a été mis davantage sur la mise en œuvre correcte de la procédure de surveillance des clubs et sur la collaboration entre l'UEFA et ses associations membres en ce qui concerne le benchmarking. De plus, les nouvelles

exigences définissent les règles visant à garantir la conformité des procédures d'octroi de licence aux clubs et de surveillance des clubs avec la réglementation nationale sur la protection des données.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir un complément d'information sur le nouveau standard de qualité, veuillez vous adresser à l'équipe d'octroi de licence aux clubs (clublicensing@uefa.ch).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

U E F A



Theodore Theodoridis
Secrétaire général

Annexe :

- *Standard de qualité pour l'octroi de licence aux clubs (édition 2022)*

Copie (avec annexe) :

- Comité exécutif de l'UEFA
- Commission des licences aux clubs de l'UEFA
- Instance de contrôle financier des clubs de l'UEFA
- Membres européens du Conseil de la FIFA
- FIFA, Zurich